

INDICATEURS ET MÉTHODOLOGIE : HIÉRARCHISATION DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR UNE APPROCHE MULTICRITÈRE PARTICIPATIVE

Hélène REY VALETTE, économiste, maître de conférences Université Montpellier I
Présentation PPT disponible

Hélène Rey-Valette structure son propos autour de deux axes : l'identification et la nature des indicateurs, notamment de développement durable et la construction des indicateurs qui comprend trois phases : de collecte et de mesure, de conversion en classes de durabilité et de restitution.

La pluralité des fonctions des indicateurs conduit à proposer des démarches d'élaboration participative des indicateurs. Il existe des indicateurs cibles destinés à l'information et à la communication. Parmi les indicateurs les plus connus de ce type on peut lister l'indice de développement humain (IDH), l'empreinte écologique. Les gestionnaires ont, quant à eux, plutôt besoin de tableaux de bord et d'approches multicritères.

Le travail peut être organisé autour de trois étapes : définition des principes, choix des critères et construction des indicateurs.

Une fois les principes et les critères définis, la construction des indicateurs est une phase plus technique. Mais de multiples dimensions, sociales ou liées à la gouvernance ne font souvent l'objet d'aucun suivi et sont difficiles à appréhender du fait de leur nature qualitative. Dans ce cas ce sont souvent des mesures à dire d'expert qui seront utilisées

Enfin, il faut souligner la tension existant entre d'une part les conditions d'appropriation qui impliquent une adaptation fine au contexte et les conditions de comparabilité des suivis qui nécessitent une relative convergence entre les indicateurs ou critères utilisés.

Cette présentation a été structurée autour de deux axes (1) l'identification et la nature des indicateurs, notamment de développement durable, (2) la construction des indicateurs qui comprend trois sous phases : de collecte et de mesure, de conversion en classes de durabilité et de restitution. L'accent est mis sur le fait que les indicateurs ne sont pas de simples outils de mesure. Outre leur nature informative ils constituent aussi des normes qui doivent être acceptées par les acteurs. Or l'appropriation du développement durable suppose un apprentissage spécifique et collectif car il s'agit de changer non seulement les pratiques (apprentissage simple) mais aussi les systèmes de valeur qui impliquent des changements plus profonds. Cette pluralité des fonctions des indicateurs conduit à proposer des démarches d'élaboration participative des indicateurs car celles-ci constituent une occasion d'apprentissage collectif et d'appropriation du développement durable. Or cet apprentissage comme on vient de souligner est particulièrement important pour le développement durable qui implique de nouveaux arbitrages concernant les valeurs. Enfin l'appropriation des indicateurs par les acteurs constitue une condition de la fonctionnalité et de la pérennité des systèmes d'observation. Ces conditions d'appropriation induisent deux principes : de parcimonie des indicateurs et de participation des acteurs à leur conception. On note que la diversité des fonctions des indicateurs conduit à une segmentation des types d'indicateurs en fonction de leur usage. Il existe des indicateurs cibles destinés à l'information et à la communication, qui sont souvent des indices agrégés. Parmi les indicateurs les plus connus de ce type on peut lister l'indice de développement humain (IDH), l'empreinte écologique. Les gestionnaires ont, quant à eux, plutôt besoin de tableaux de bord et d'approches multicritères permettant d'appréhender la diversité des dimensions du développement durable. Cette co-production peut être organisée autour de trois étapes : définition des principes, choix des critères et construction des indicateurs. Les principes doivent être formulés en référence aux enjeux, valeurs et éléments porteurs de sens pour les acteurs. Les discussions autour de la définition des principes ou objectifs constituent des démarches collectives réflexives sur les enjeux et les modalités d'application du développement durable à un territoire ou à un secteur. Une fois les principes et les critères définis, la construction des indicateurs est une phase plus technique, où l'on doit d'abord s'appuyer sur les systèmes d'information existants de façon à éviter les redondances et bénéficier des acquis. De multiples dimensions, sociales ou liées à la gouvernance ne font souvent l'objet d'aucun suivi et sont difficiles à appréhender du fait de leur nature qualitative. Dans ce cas ce sont souvent des mesures à dire d'expert qui sont utilisées. La mise en œuvre collective de ces évaluations permet de concilier une pluralité de points de vue et de palier leur subjectivité. De même au niveau de la construction, la question des pondérations qui est délicate et subjective, doit être faite collectivement pour rendre compte d'un équilibre de point de vue. Enfin la dernière phase est celle de la restitution qui oblige en fonction des publics à des approches différenciées où les couleurs ou sigles simples. En conclusion, soulignons la tension existant entre d'une part les conditions d'appropriation qui impliquent une adaptation fine au contexte et les conditions de comparabilité des suivis qui nécessitent une relative convergence entre les indicateurs ou critères utilisés. Face à ce challenge, on observe la constitution progressive de référentiels à partir d'expérimentation. Les référentiels ainsi produits ne sont des listes imposées mais plutôt des guides de pratique

accompagnés de check-lists de référence qui offrent une liberté de choix mais dans un espace restreint.